

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Séance du Conseil général du 5 octobre 2022

3. Demande d'un crédit d'engagement d'un montant de CHF 67'000.- TTC pour l'aménagement du nouveau jardin du souvenir au cimetière de La Neuveville : décision (C. Ferrier)

Introduction

Selon le règlement du cimetière, le jardin du souvenir a été aménagé au cimetière de La Neuveville pour toutes les personnes qui ont émis le désir de faire reposer leurs cendres à cet endroit. Elles y resteront ensevelies définitivement. Le règlement précise encore que « aucune inscription particulière n'est autorisée à cet endroit autre que le texte apposé sur la pierre tombale du jardin du souvenir ». Deux autres solutions s'offrent aux personnes désirant personnaliser leur tombe : les niches funéraires et les tombes funéraires.

Le jardin du souvenir est bientôt entièrement rempli. Il est donc nécessaire de prévoir la construction d'une nouvelle fosse à un nouvel emplacement.

Le Conseil municipal propose au Conseil général de libérer un montant de CHF 67'000.- TTC pour le réaménagement du jardin du souvenir au cimetière de La Neuveville.

Explications

Un jardin plutôt qu'une tombe

Actuellement, le jardin du souvenir ressemble à une tombe standard, mais avec une fosse où les cendres des défunts sont déposées. De nombreuses personnes ne se retrouvent pas dans la forme austère du monument et dans la citation biblique apposée sur la stèle. En effet, le jardin du souvenir devrait être le plus neutre possible et accueillir les cendres des personnes, indépendamment de leurs croyances.

Le service de la gestion du territoire a mandaté le bureau d'étude Biol Conseils SA, afin de proposer un aménagement qui donne l'image d'un jardin plutôt que d'une pierre tombale.

Ce bureau propose de réaliser un aménagement sur la terrasse supérieure du cimetière, actuellement occupée par un grand gazon. Le jardin du souvenir se présentera sous la forme d'un massif de plantes vivaces surélevé par des bordures, accompagné par deux chemins. Quelques arbustes seront également plantés.

Afin d'apporter un effet symbolique et solennel au lieu, un grand chêne sera également planté à proximité.

Fosses

Dans un premier temps, il est prévu de construire deux fosses pour les cendres sous le parterre de fleurs. Ce volume permettra d'accueillir les cendres pendant une dizaine d'années. Ensuite, il sera tout à fait possible de construire d'autres fosses supplémentaires au même endroit, selon les besoins.

Mobilier

Le bureau d'étude prévoit également de mettre en place, à proximité du jardin du souvenir, des sièges, afin de permettre aux visiteurs de se recueillir. Ceux-ci seront spécialement adaptés aux personnes à mobilité réduite, notamment par leur forme et la présence d'accoudoirs.

La commission de la gestion du territoire a proposé que le massif de fleurs vivaces soit agrémenté par une pierre calcaire du Jura, afin de matérialiser par un élément le jardin du souvenir. Elle sera placée à proximité du mobilier.

Travaux

Les travaux pour la réalisation du jardin du souvenir sont planifiés en 2023.

Coûts

Les coûts de construction sur la base de l'avant-projet, ainsi que les honoraires nécessaires à la réalisation sont estimés selon le tableau suivant :

Avant-projet, estimation des coûts (réalisé)	CHF 4'000.00 TTC
Honoraires projet et réalisation	CHF 10'000.00 TTC
Montant des travaux	CHF 53'000.00 TTC
Total	CHF 67'000.00 TTC

Ce montant n'est pas prévu au plan financier 2022-2026. Le Conseil municipal propose de l'inclure dans la nouvelle version du plan financier et d'amortir ce projet sur 40 ans, soit une dépense d'amortissement de CHF 1'675.- par année.

Préavis des commissions

La commission des finances a préavisé favorablement la demande de crédit lors de sa séance du 24 mars 2022.

La commission de la gestion du territoire a préavisé favorablement le projet lors de sa séance du 31 mars 2022.

Conclusion

Le Conseil municipal recommande au Conseil général d'approuver la demande de crédit d'engagement de CHF 67'000.- TTC pour l'aménagement du nouveau jardin du souvenir au cimetière de La Neuveville.

CONSEIL MUNICIPAL

Annexe : Plan de l'aménagement